



Déclarations des élus SM-TE lors des CSE de Guyancourt des 12 octobre et 28 septembre 2023

Section RENAULT

N° 240 19 octobre 2023

Les élus du SM-TE rendent compte aux salariés de leurs prises de positions et votes à l'occasion des réunions du *Conseil Economique et Social* (CSE). Si l'élu a une « étiquette syndicale » c'est parce qu'il a été présenté par un syndicat lors des élections du CSE. Par qui a-t-il été élu ? Par les salariés. L'élu ne représente donc pas le *syndicat* qui l'a présenté, mais les *salariés*. C'est donc en leur nom qu'il s'exprime et vote (ou devrait s'exprimer et voter).

Dans le contexte où Renault est devenu *Renault puzzle*, séparé de Nissan et éclaté en diverses entités, notamment avec les business unit Ampère pour *l'électrique* et Horse pour *le thermique* hors France, tous deux sous la coupe des chinois *EnVision* pour le premier et *Geely* pour le second, réduire le CSE à un dispensateur de loisirs est dérisoire. La mission première du CSE est de traiter directement de tout ce qui touche à l'organisation du travail et de l'emploi, et indirectement des accords d'entreprises, voire des branches professionnelles (conventions collectives).

CSE du 12 octobre 2023

Déclaration des élus du SM-TE portant sur les cinq déclarations à l'ordre du jour du CSE :

Les élus du SM-TE au CSE de l'Etablissement de Renault Guyancourt dénoncent le caractère artificiel et inefficace du découpage et des scissions de RENAULT, en cours et à venir, comme contraires à la sauvegarde des intérêts des clients, des salariés, des sous-traitants en Europe et des particuliers actionnaires de l'Entreprise. Les élus du SM-TE au CSE de Renault Guyancourt dénoncent toutes ces mesures et réorganisations en ce sens et par voie de conséquence voteront CONTRE tous les points mis au vote ce jour à savoir :

Salariés de Guyancourt transférés au sein de Ampere Software Technology (AST) et gérés en convention avec le CSE de Guyancourt :

1. Délibération sur le schéma de répartition et de partage des réserves du CSE de Guyancourt vers le CSE de *Renault Software Lab* (RSL),
2. Délibération sur la convention d'accès aux *Activités Sociales et Culturelles* (ASC) entre le CSE de *Renault Software Lab* (RSL) et le CSE de Guyancourt pour la gestion des ASC des salariés de AST travaillant dans l'établissement de Guyancourt à compter du 1^{er} novembre 2023 et mandat au secrétaire du CSE de Guyancourt pour signer la convention.

Salariés de Lardy transférés au sein de Ampere Software Technology (AST) et gérés en convention avec le CSE de Guyancourt :

3. Délibération sur la convention d'accès aux ASC entre le CSE de RSL et le CSE de Guyancourt pour la gestion des ASC des salariés de AST travaillant à Lardy à compter du 1^{er} novembre 2023 et mandat au secrétaire du CSE de Guyancourt pour signer la convention.

Salariés de Guyancourt transférés au sein de Ampere sas (« anciens salariés ») :

4. Délibération sur le maintien des prestations relatives aux ASC du CSE de Guyancourt, au bénéfice des salariés transférés au sein de Ampere s.a.s. à compter du 1^{er} novembre 2023, jusqu'à ce que le CSE de Ampere s.a.s. puisse en assurer la gestion,
5. Délibération sur le schéma de répartition et de partage des réserves au profit du CSE de Ampere s.a.s. au moment où ce dernier puisse en assurer la gestion.

Votes des élus : 6 CONTRE : 3 SM-TE, 3 SUD - 28 POUR : 14 CFE-CGC, 12 CFDT, 2 CGT *

* Pour la 5^{ème} délibération, les 2 élus CGT ont voté CONTRE

CSE du 28 septembre 2023

Déclaration des élus du SM-TE sur la prise en charge des frais de sténotypie par le CSE

Comme déjà exprimé dans cette instance en 2019, les élus du SM-TE :

1. demandent que la commande et la facturation de la sténotypiste soient directement gérées non par la Direction mais par le Secrétaire du CSE en charge du compte-rendu, de sorte à nous prémunir de toute tentative de tronquer les comptes rendus.

Ce tract du Syndicat de la Métallurgie – Travaillons Ensemble, est financé par les seules cotisations des adhérents

2. sont opposés au financement des organisations syndicales ayant obtenu des suffrages exprimés lors des élections du CSE. Ce financement est rendu possible par l'accord de dialogue social de 2018 qui conditionne par la mise en œuvre de la déduction prévue dans l'accord (objet de cette délibération relative à la prise en charge des frais de sténotypie par le CSE), le partage de 20 000 euros par an (30 000 pour Guyancourt) au profit des organisations syndicales ayant présenté des listes aux élections professionnelles. Il est à noter que l'accord du 11 février 2023 pour le périmètre de Renault SAS reconduit ces dispositions.

C'est pourquoi, les élus du SM-TE voteront CONTRE cette délibération et nous invitons les autres élus du CSE de faire de même.

Votes des élus : **3 CONTRE** : 2 SM-TE, 1 SUD - **28 POUR** : 14 CFE-CGC, 12 CFDT, 2 CGT

Déclaration des élus du SM-TE sur le projet de mise en place d'un drone autonome au CTA

Le syndicat SM-TE n'est pas favorable à l'augmentation incessante, dans l'entreprise et dans la société civile, de la surenchère sécuritaire et du contrôle, des salariés comme des citoyens.

Nous ne voyons aucun scénario de durée ou fréquence d'utilisation ; ni à quoi ce drone sert vraiment. On voit que l'idée première de levée de doute suscite des tas de potentialités d'usage complémentaires potentiellement bien au-delà de l'intention première et énoncée.

De plus, un engin de 7,5 kg évoluant à la vitesse de 50km/h cause de nuisances sonores n'est pas sans risque pour les personnes dans le champ d'action de l'appareil en cas de perte de contrôle.

Nous sommes surpris que le contrôle de Gestion du site consente à un tel dossier dont les éléments d'efficacité économique ne sont pas du tout évidents, et ne sont pas énoncés.

C'est pourquoi les élus du SM-TE voteront CONTRE la mise en place d'un drone autonome au CTA.

Votes des élus : **4 CONTRE** : 2 SM-TE, 2 CGT - **26 POUR** : 14 CFE-CGC, 12 CFDT - **1 Abstention** : 1 SUD

Déclaration des élus du SM-TE sur la désignation des représentants du CSE à la commission EIF instituée par le titre 2 de l'accord de dialogue social Groupe France du 11 septembre 2023

1. Concernant l'accord : La signature par les organisations syndicales CFE-CGC, CFDT et FO le 11 septembre 2023 de deux accords dits de « dialogue social », l'un sur le périmètre de Renault sas, l'autre sur le périmètre du Groupe (Renault sas et ses filiales industrielles, dont les quatre filiales Ampere, ainsi que RRG et DIAC, amplifie démesurément le financement des organisations syndicales au niveau du Groupe. L'accord Renault sas de 2018 octroyait 449 000 euros pour les financer, l'accord de 2023 octroie près de 700 000 euros, ce qui représente 55% d'augmentation. Alors que dans le même temps, le nombre des salariés du Groupe s'est effondré par les RCC successives.

Les élus SM-TE trouvent scandaleux que la paix sociale soit ainsi achetée par les dirigeants de Renault.

2. Concernant le chapitre sur la commission EIF, le SM-TE s'indigne que la Direction fasse de l'ingérence en plaçant plusieurs représentants dans une telle commission visant à définir des prestations des *Activités Sociales et Culturelles* (ASC) et considère que la continuation des ASC relève des membres des bureaux gestionnaires des CSE ou de leurs représentants désignés à cette commission ;

Pour manifester son opposition, le syndicat SM-TE ne présentera pas de candidats et ne participera pas au vote.

Candidat : le trésorier du CSE de Guyancourt (Elu titulaire CFDT)

Votes des élus : **5 élus ne participent pas au vote** : 2 SM-TE, 1 SUD, 2 CGT - **26 POUR** : 14 CFE-CGC, 12 CFDT

Le trésorier du CSE de Guyancourt est élu dans la commission EIF

Candidat : le secrétaire du CSE de Guyancourt (Elu titulaire CFE-CGC)

Votes des élus : **5 élus ne participent pas au vote** : 2 SM-TE, 1 SUD, 2 CGT - **25 POUR** : 13 CFE-CGC, 12 CFDT

Le secrétaire du CSE de Guyancourt est élu dans la commission EIF

**Vous appréciez l'action du SM-TE pour la défense de la communauté de travail ?
Faites-le savoir par votre adhésion et votre cotisation !**

Contact : 06.98.05.13.80 / sm-te@travaillonsensemble.org / [X @SyndicatSMTE](https://www.instagram.com/SyndicatSMTE)

Siège social : 6 bis rue de la Paroisse, 78000 VERSAILLES

Cliquez Adhérez : www.travaillonsensemble.org

Cotisation de base **33, 44, 55 €/ an** (Ouvriers, ETAM, I & C)